

# L'ELECTEUR

## JOURNAL DU SOIR

PLAMONSON & Cie, Editeurs-Propriétaires.

BUREAUX: 34, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-chef

QUEBEC, 4 JUIN 1886

### Les biens des Jesuites

Nous croyons devoir signaler à l'attention des intéressés les démarches que l'on fait en ce moment à la législature pour exproprier les biens des Jésuites.

Sous le couvert d'un modeste projet de loi, se cache un précédent qui pourrait être gros de conséquences pour le corps ecclésiastique de cette province.

Il y a quelques jours, M. Charlebois, député de Laprairie, présenta un bill pour exproprier les biens des Jésuites près du village de Laprairie sous le prétexte d'agrandir ce village.

L'opposition s'objecta à l'adoption de ce bill en alléguant que l'on ne pouvait confisquer ces biens sans l'assentiment de la Couronne. Cette objection fut maintenue par l'Orateur. On croyait le projet tombé à l'eau. Quel n'a pas été l'étonnement général de voir M. Charlebois revenir à la charge avec l'autorisation du gouvernement!

Le bill Charlebois, étant devenu un projet ministériel, sera nécessairement adopté.

Ce sera, comme nous le faisons remarquer en commençant, un précédent important, car rien ne pourra plus ensuite empêcher la confiscation des biens des Jésuites à Québec ou ailleurs.

Cette démarche est particulièrement importante si l'on songe que tout récemment encore le Pape a autorisé S. E. le cardinal Taschereau à réclamer ces biens pour l'église.

### Le coffre public livre au pillage

**Le gouvernement distribue \$4,081,350 aux pendants pour les aider à se faire réélire**

### Infâme conspiration pour acheter le corps électoral

Nous publions dans une autre colonne les résolutions que le gouvernement vient d'introduire pour être autorisé à accorder des subsides aux chemins de fer. Nous les signalons spécialement à l'attention du public, car elles sont d'une extrême gravité: c'est le système des rings de chemin de fer écrasé par M. Letellier qui menace de ressusciter et d'achever l'accomplissement de notre ruine.

Le gouvernement veut à tout prix s'emparer du corps électoral; or, incapable d'obtenir la confiance des électeurs par sa bonne administration, le ministère veut acheter tous les comités en bloc.

Examinons un peu ces fameuses résolutions.

La première est une résolution unique dans le but d'autoriser le Lieutenant gouverneur en conseil à convertir en argent les subsides en terres accordés en 1882; et l'on a soin d'ajouter: et aussi les subsides en terres accordés en vertu d'aucun acte passé en la présente session.

La seconde, qui se compose d'une série de résolutions, n'est que l'application du principe posé par la première. On accorde des subsides à une foule de petits chemins de fer insignifiants qui la plupart du temps conduisent d'un rang à un autre. C'est autant de cadeaux d'élections que l'on fait aux députés pendants afin de les récompenser d'avoir trahi les intérêts de leur nationalité et de leur province. Non seulement

on gaspille ainsi l'argent du public, mais l'on viole ouvertement la loi.

Pour avoir droit à toucher ces subsides en terres, la loi exigeait certaines formalités, entre autres avoir obtenu un ordre en conseil décrétant que la compagnie avait fourni la preuve qu'elle avait les ressources nécessaires pour construire son chemin et qu'elle s'était conformée à la loi. Or, nous lisons à la page 14 du rapport du commissaire des chemins de fer de 1885 que neuf compagnies seulement sur dix-huit se sont conformées à la loi et partant ont droit au subside en terres de 1882. Ces compagnies sont les suivantes: 1o Le chemin de fer de Québec au Lac St Jean, 2o La compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, entre la Rivière du Loup et le Nouveau-Brunswick; 3o Le chemin de la Baie des Chaleurs; 4o Celui des Basses Laurentides etc. etc.; 5o La compagnie du chemin de fer de Junction St André au Pacifique pour le chemin de Lachute à St André; 6o la compagnie du chemin de fer du Grand Nord, depuis St Jérôme à New-Glasgow; 7e La compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau; 8o La compagnie du chemin de fer de colonisation de l'Outaouais; 9o La Compagnie du chemin de fer International.

Par le statut de 1882, le gouvernement Chapleau a donné aux différents chemins de fer des subsides au montant de 5,830,500 acres de terre. Il appert, par le rapport du commissaire des chemins de fer pour 1885, que le gouvernement avait passé des ordres en conseil pour 4,948,000 acres, et il est déclaré que la balance, c'est-à-dire 830,500, est forfaitée, faute par les différentes compagnies de s'être conformées à la loi.

Mais, par les résolutions qu'il vient de présenter, le gouvernement fait revivre tout ce qui est perdu. On voit donc qu'en se faisant autoriser par la chambre à payer 70 cents de l'acre, le gouvernement demande virtuellement à être autorisé à contracter une nouvelle dette de \$4,081,350!

Ne perdons pas de vue que nous avons près de deux millions de dette flottante. A part cela, nous devons, pour des subsides en argent à certains chemins de fer, \$1,250,000 qu'il nous faut payer au fur et à mesure que les travaux progressent, et nous n'avons pas le sou. Nous en avons la preuve de la bouche même du trésorier qui a déclaré l'autre jour à la chambre qu'il n'avait pas été capable de servir le fonds d'amortissement parce qu'il n'avait pas d'argent.

Comme on le voit, c'est donc un emprunt de près de six millions de piastres qu'il va nous falloir contracter à courte échéance, augmentant par là l'intérêt sur notre dette de \$300,000 par année!

Mais ce n'est pas tout. En vertu de ces mêmes résolutions, on ajoute en argent au Montréal et Occidental un subside pour 12 milles, de Ste Adèle à Ste Agathe, à \$1,500 du mille: \$18,000; pour un chemin de fer depuis Yamaska jusqu'à Doucets Landing, 37 milles à \$4,000 par mille: \$148,000. Ce subside appartenait à l'ancien chemin Phillipsburg, Farnham et Yamaska, aujourd'hui la propriété du South Eastern. Cette compagnie est donc dépouillée en violation de la loi et au profit des pendants. Les municipalités de Ste Pie, St Hugues, Abbotsford, l'Ange Gardien, Bedford et Mystic etc., etc. ont souscrit des montants considérables pour un chemin de fer qui irait jusqu'à Doucets Landing, et en enlevant ce subside le gouvernement trompe ces municipalités d'une façon odieuse.

Ces jours derniers encore, M. Ri-

chard, député de Montcalm, a fait incorporer une compagnie pour construire un petit chemin de fer depuis l'Assomption jusqu'à St Jacques l'Achigan, une distance de 7 milles. Le gouvernement lui a accordé, par ces mêmes résolutions, un subside de 4,000 acres par mille, avec le droit de conversion en argent, ce qui lui donnera \$28,000.

Chose digne de remarque, c'est que tous les chemins de fer mentionnés dans les résolutions du gouvernement Ross comme devant recevoir un subside en argent sont les mêmes qui viennent de recevoir de l'aide du gouvernement fédéral. N'est-ce pas là la preuve de l'entente vraiment fraternelle qui règne entre le ministre de Québec et son maître, celui d'Ottawa? la preuve des sympathies profondes qui existent entre les pendants d'Ottawa et ceux de Québec?

Voilà l'explication du vote donné simultanément à Québec et à Ottawa sur la question Riel. Comment douter maintenant de l'entente parfaite qui existe entre les deux gouvernements?

Nous voilà donc en face d'une nouvelle dette de près de six millions que le gouvernement va imposer à la province. Où va-t-il prendre l'argent, puisque le trésorier vient de déclarer qu'il n'a pas le sou, qu'il n'a pas même pu servir le fonds d'amortissement? Il va falloir faire un nouvel emprunt et augmenter ainsi notre dette publique déjà énorme.

Nous avons déjà une dette consolidée de plus de 18 millions, on la porte du coup à 25 millions. Nous avons encore des déficits annuels de \$400,000, nous les portons du coup à \$700,000. Nous sommes incapables de soutenir nos institutions de charité et nous diminuons chaque année les maigres allocations que nous leur faisons et nous nous mettons du coup dans la nécessité de les retrancher complètement.

Cette politique du gouvernement signifie tout simplement taxe directe. Il faut combattre la première pour empêcher l'autre.

Ces résolutions sont présentées à la fin de la session lorsque les députés fatigués désirent retourner chez eux. Le gouvernement espère faire adopter ces résolutions à la hâte et sans discussions.

Il est évident que le gouvernement veut se créer un fonds d'élections à même les deniers publics.

Nous jetons le cri d'alarme et supplions le peuple de surveiller ses députés. On veut mettre la dernière main à cinq années de spoliations et de turpitudes de fraudes et de brigandages administratifs.

Avant de partir, on veut se partager les dépouilles, piller le domaine public au profit des valets du ministère.

L'opposition a un devoir sacré à remplir dans les circonstances: lutter énergiquement par tous les moyens constitutionnels pour empêcher cette nouvelle infamie. Que chaque député reste à son poste et fasse son devoir jusqu'au dernier moment. Toute absence non justifiée serait une défection; toute faiblesse serait un crime. Si l'opposition ne peut pas empêcher cette spoliation, au moins qu'elle la dénonce; qu'elle en fasse connaître toute la turpitude, toutes les conséquences. Le pays a les yeux sur nos amis et compte que pas un ne faillira à la tâche, pénible mais importante, que les intérêts publics leur imposent dans les circonstances.

On télégraphie de Montréal qu'au prochain consistoire qui s'ouvrira à Rome lundi prochain, Mgr Fabre sera fait archevêque de Montréal et Mgr Dahamel, archevêque d'Ottawa.

### Encourageant pour le district

La chambre a été appelée mardi soir à donner un vote très important au point de vue du district de Québec. L'on se rappelle qu'en 1883 le gouvernement a imposé une taxe de \$150,000 sur le district pour la reconstruction du palais de justice et qu'en 1884, cette même taxe fut augmentée de \$50,000, ce qui fait une imposition de \$200,000 contre les contribuables de la ville et du district de Québec que le shérif sera bientôt appelé à prélever des municipalités par toutes voies que de droit et même par saisie au besoin, sans forme de procès!

Le gouvernement avait bien retiré \$40,000 pour assurance lors de l'incendie de notre ancien palais de justice et il a bien et dûment joui depuis de l'intérêt de cette somme, lequel intérêt, à 6 o/o pendant 16 ans, double le capital, de sorte que, à l'heure qu'il est, le gouvernement doit réellement une somme de près de \$80,000 au district de Québec.

Tandis que le gouvernement prélève ainsi \$200,000 sur notre district, il dépense à même les deniers publics, une somme de \$31,000 pour reconstruire et réparer le palais de justice et la prison de Sherbrooke en violation de la loi.

Or, mardi soir, M. Rinfret, député de Québec-Centre, a saisi la chambre d'une motion de non-confiance basée sur ces faits et accompagné sa proposition d'observations judicieuses et bien propres à faire ressortir l'injustice dont les citoyens du district de Québec sont les victimes.

Sa proposition a été rejetée, ça va sans dire; mais nous avons vu avec surprise MM. Desjardins et Brouseau approuver cette taxe imposée sur les comités de Montmorency et de Port-neuf.

Il s'est produit un incident bien significatif durant la discussion. Après que le chef de l'opposition eut fait un chaleureux appel à la chambre pour l'engager à condamner l'injustice dont notre district était la victime, et le favoritisme dont Sherbrooke avait été l'objet, M. Taillon s'est écrié, avec cette imprudence qui caractérise toutes ses paroles, qu'il faudra encore \$200,000 additionnelles pour achever de payer le coût de cette bâtisse.

Nous soupçonnions la chose, mais nous n'espérions pas que le gouvernement l'admettrait d'une manière aussi naïve. Ainsi, c'est donc \$400,000 que le district de Québec sera appelé à payer pour ce palais de justice. C'est un joli denier et c'est une énorme taxe qui pèsera sur les contribuables du district et affectera leurs propriétés pendant trente ans.

Les conservateurs n'auront pas voulu quitter le pouvoir sans nous laisser cet agréable souvenir. C'est l'ancien régime de la taxe directe qui nous revient avec tous ses inconvénients et toutes ses injustices.

Québec est toujours maltraité. Quand il s'est agi de Sherbrooke, c'est la Province qui a payé et quand M. Cartier a fait bâtir le palais de justice de Montréal, il a eu le soin d'en faire payer le tout par les contribuables du district de Québec et par ceux des autres district, tout en n'imposant qu'une légère taxe sur les procédures judiciaires faites à Montréal.

M. Desjardins s'est fait, dans cette occasion comme dans les autres, l'avocat du gouvernement. Il a trouvé tout naturel qu'il commît cette injustice. Nous espérons que ses électeurs se

souviendront en temps et lieu de la manière avec laquelle leur député a trahi leurs intérêts.

Il est évident que c'est un parti pris et que nous ne pouvons attendre aucune justice des conservateurs. Ceux-ci ont des faveurs à donner à leurs favoris, à leurs amis, mais n'ont que des taxes à imposer aux citoyens du district de Québec.

### A méditer

L'état comparatif entre l'année 1878, dernière année du régime libéral, et la dernière année du régime conservateur, méritent d'être médité sérieusement par les électeurs du Canada.

Le voici:

Dettes publiques 1878... \$174,957,268  
" " 1886... 281,314,532

Augmentation ..... \$106,357,264

Dépenses publiques 1878 \$ 23,503,158  
" " 1885 35,037,060

Augmentation ..... \$ 11,423,902

Gouvernement civil 1878 \$ 823,369  
" " 1885 1,139,495

Augmentation ..... \$ 316,126

Salaires des départements publics à Ottawa 1878..... \$ 665,195  
do 1885..... 922,904

Augmentation ..... \$ 257,709

Immigration et quarantaine 1878..... \$ 180,691  
do 1885..... 506,408

Augmentation ..... \$ 325,717

Contingents départ. pub. Ottawa 1878..... \$ 158,174  
do 1885..... 206,858

Augmentation ..... \$ 48,684

Nombre des employés, Dépt. pub. Ottawa, do 1878..... 512  
do 1885..... 1,227

Augmentation ..... 715

Impressions, annonces et papeteries pour les fins de l'immigration 1887-1878..... \$ 17,406  
do 1884-1885..... 244,505

Augmentation ..... \$ 227,099

### NOUVELLES D'OTTAWA

(Lettre spéciale à L'ELECTEUR)

Ottawa, 3 juin.

La prorogation a eu lieu à 8.30 hier soir.

Elle a failli être ajournée à un autre jour, le gouvernement étant venu à la dernière heure demander encore \$100,000 en sus des \$200,000 votés l'autre jour, pour la mise en force de la nouvelle loi électorale.

### LETRE PARLEMENTAIRE

Ottawa, 1 juin.

Les estimations budgétaires supplémentaires pour l'année courante et pour l'année prochaine sont de 5 millions et demi à 6 millions. Il y a deux items particuliers sur lesquels je désire attirer l'attention de mes lecteurs: en premier lieu \$200,000 pour dépenses en rapport avec le bill du cens électoral. Ces montants sont ajoutés à d'autres déjà votés. Il y a déjà eu \$100,000 de votés pour le bill du cens électoral, formant

en tout \$300,000. Mais c'a été toute une révélation pour la chambre d'apprendre, hier, que cet énorme montant ne rencontrera que les dépenses préliminaires et les dépenses d'impressions. Il n'y a plus aucun doute aujourd'hui que la confection des listes coûtera un million de piastres. Si l'on tient compte du nombre moyen des voteurs pour toute la Puissance, on arrive à la conclusion que la préparation des listes coûtera environ cinq piastres pour chacun d'eux.

Tous les députés sont absolument mécontents de cette loi, et il faut réellement un esprit de discipline considérable pour que Sir John puisse la maintenir. La motion de M. Mills, demandant d'abolir la loi, n'a été battue que par une majorité de 38. Plusieurs conservateurs de la province de Québec se sont abstenus de voter. MM. Gigault, Amyot, Bergeron et Dupont ont voté en faveur de l'amendement de M. Mills.

Le gouvernement a déclaré hier que les salaires des reviseurs ne sont pas encore fixés et qu'on ne sait pas encore, même approximativement, quelles seront les dépenses totales de la préparation des listes.

Ils admettent tout de même que ces dépenses dépasseront de beaucoup les prévisions de la dernière session.

Le second item est pour régler certaines dépenses de l'acte des licences de 1883.

On peut se faire une idée de l'administration de cette branche du département en parcourant un rapport de 1885, en réponse à une demande faite par M. Cameron, de Huron.

On voit, par ce rapport que le gouvernement a payé à peu près régulièrement les prix que les inspecteurs ont demandés.

Ces inspecteurs sont la plupart du temps des partisans dévoués et il est évident qu'on profiterait de l'occasion pour les récompenser.

Voici un fait que nos lecteurs trouveront peut-être un peu frappant.

Il y a eu deux comptes présentés pour le comté de Lotbinière, le premier jusqu'au 30 avril 85, s'élevant à \$671.00 et le second pour les huit mois suivants à \$400.00, soit en tout \$1,071.00.

Le premier compte demande \$71.00 pour les dépenses de voyage et d'assemblée des trois commissaires. Ce montant s'explique facilement par le fait qu'il y a eu trois assemblées et que les distances à parcourir pour le préfet étaient assez considérables.

Mais rien ne peut justifier un salaire annuel de \$400 pour le président, faisant \$666.66 pour les vingt mois pendant lesquels l'acte des licences a été en vigueur. Cet inspecteur est M. B. Garneau, N. P. de Ste Croix. Mais ce n'est pas tout. Les commissaires des licences ou l'inspecteur en chef ont nommé un second inspecteur, M. A. Garneau, avec un salaire annuel de \$200 ou \$233.33 pour les 20 mois.

Cette seconde nomination d'inspecteur n'est justifiable à aucun point de vue, puisque pas une seule licence n'a été accordée dans le comté, d'après le même rapport, et les comptes qui l'accompagnent.

Il est assez difficile d'expliquer comment le gouvernement a pu accepter cette seconde nomination d'inspecteur si ce n'est pas le fait que l'inspecteur, M. B. Garneau, a déclaré dans une lettre au bureau des commissaires des licences, en date du 1er avril 1884, que les revenus probables seraient de quatre à cinq cents piastres par année.

Il aurait fallu pour cela octroyer de 40 à 50 licences dans le comté. Or, pas une seule licence n'a été octroyée, comme je viens de le dire.

Le public ne pourra faire autrement que d'admettre que, au moins, le second inspecteur n'a pas dû avoir beaucoup de fatigue à gagner son argent. Ce cas-ci me paraît le plus frappant; toutefois j'en aurai quelques autres à citer.

M. Chapleau, shérif du Nord-Ouest, dont j'ai dit un mot dans ma lettre d'avant hier, est, comme on le sait, le frère de l'honorable secrétaire d'Etat.

Il reçoit \$1,200 de salaire comme shérif; \$500 comme inspecteur de travaux publics; \$800 pour frais de voyage comme shérif (le compte est donné en bloc), et \$4.00 par jour pour frais de voyage comme inspecteur des travaux publics. Comme on le voit, il se trouve payé deux fois de ses frais de voyage et le montant total qu'il retire de toutes sources est de \$3,500 à \$6,000.

Quelques petits comptes de la rébellion du Nord-Ouest.

Les dépenses faites pour nourriture, etc., auraient suffi pour le maintien de 41,000 soldats pendant 90 jours, et leur nombre n'a pas excédé, pour les trois mois, une moyenne de 4,500. Il y a eu un gaspillage incroyable dans la distribution du thé, de la viande et de divers autres articles.

Le fait est que, avec un peu d'économie, nos volontaires auraient pu être beaucoup mieux traités tout en dépensant seulement le quart de ce qui a été dépensé.

Certains articles, des chaussures des couvertures, etc., ont été achetés à des prix beaucoup trop élevés.

On ne peut s'empêcher de rire, lorsqu'on voit, par les comptes produits pour dépenses de foin, que chaque cheval a dû dépenser 253 livres de foin par jour, ce qui équivaut à peu près à 16 ou 17 bottes de poids.

Décidément, le grand air de la prairie leur ouvrait l'appétit.

ACTUALITES

Nous publierons demain notre lettre parlementaire rendant compte des derniers débats de la session fédérale.

Il y a eu hier une grande convention libérale à Winnipeg, dans le but de s'organiser pour les prochaines élections locales et fédérales.

Il y avait plus de 200 délégués venus des différentes parties du Manitoba.

Les difficultés au sujet de l'école Victoria de Montréal, se réveillent.

En apprenant le départ de Mgr Paquet pour Rome, l'école Victoria s'est hâté d'y envoyer le Dr Desjardins.

Il y a eu une grande assemblée politique, à Somerset, comté de Mégantic. L'hon. M. Langelier M. P. et M. John White M. P. y ont porté la parole.

M. L. G. Desjardins, M. P. P., a commencé à se faire signer des réquisitions par les électeurs de Montmorency pour l'engager à se présenter de nouveau dans ce comté.

Son Excellence le gouverneur général est arrivé à Ottawa par le convoi express du chemin de fer du Nord, hier après midi.

Hier soir, il y a eu grand dîner, auquel étaient conviés un certain nombre de nos principaux concitoyens.

Les invitations ont été lancées hier pour le bal du 9 à la citadelle.

Le vote sur le *Home Rule* a été ajourné à lundi prochain.

La nouvelle du naufrage du *Siberian* est contredite.

Ce steamer est arrivé en bon ordre à St Jean Terre-Neuve, après plusieurs jours de retard.

Ce doit être un autre navire que l'on a vu sembler.

M. le Dr Dorval, de Ste Claire, comté de Rouville, nous écrit pour nous informer que le candidat de l'opposition pour ce comté n'a pas encore été choisi.

Enfin nous avons des nouvelles du *Sardinian*.

Il est tout simplement retenu par la brume et sera ici dimanche.

Il a été signalé à St Jean, Terre-Neuve.

L'élite de la société anglaise de cette ville se donnait rendez-vous hier après midi à la cathédrale anglicane pour assister à un mariage de grand ton: celui de M. Andrew A. Allan, troisième fils de Sir Hugh, à Mlle Charlotte E. Terre, orpheline d'un officier anglais.

Un brillant cortège nuptial accompagnait les mariés. On était venu de loin

pour assister à cette affaire d'éclat. Mais tant piquant, plusieurs amis du marié étaient venus de Montréal dans leurs propres équipages à quatre chevaux, à petites journées. La cérémonie fut présidée par le lord-évêque de Québec, arrivé des recteurs de la cathédrale anglicane de Québec et de l'église St Jameshe Apostle de Montréal.

A la veillée, l'élegant couple partit pour Montréal à bord d'un vapeur de la compagnie Allan, spécialement freté pour eux.

Dans le port, partout où il y avait un paquebot Allan ou Dominion, les fusées éclatèrent. Tout le jour, les vaisseaux Allan et des autres grandes compagnies étaient restés pavoisés en l'honneur de cet événement fashionable.

Le maire Beaupré a signé mercredi le contrat pour l'éclairage de la ville de Montréal à la lumière électrique.

Notre excellent ami M. N. F. Patenaude, manufacturier de Sorel, a épousé mardi le 1er juin Mlle Anna Crépeau, aussi de Sorel.

La messe de mariage a été solennelle, et la bénédiction nuptiale donnée par le rév. M. Dupré, curé de Sorel. Les mariés sont ensuite partis en voyage de noces pour New York.

L'hon. Alex. McKenzie et madame McKenzie ont pris le steamer ici hier pour l'Europe.

ECHOS DU PARLEMENT

La chambre siégera probablement à 11 h. demain avant midi, et à 3 h dans l'après-midi, mais en ce cas, il n'y aura pas de séance du soir.

A partir de mardi prochain, il y aura deux séances par jour jusqu'à la prorogation.

Encore un mot de l'hon. M. Marchand, le meilleur que nous ayons entendu depuis longtemps.

Mercredi soir, lorsque le chef de l'opposition a proposé l'adresse d'amnistie pour les Métis, le procureur-général a répondu par le même interminable amendement qu'il avait déjà proposé la semaine précédente. Pour s'éviter le trouble de l'écrire de nouveau, il l'arracha du livre des Procès verbaux, mais si nerveusement que le document fut déchiré en deux.

Le ministre pendard se mit alors à demander de la colle à grands cris.

— Prenez donc un petit bout de corde / fit l'hon. M. Marchand avec une mordante ironie.

Nous avons un gouvernement qui se paie tous les luxe et un premier ministre qui fait imprimer deux éditions de son rapport comme commissaire de l'agriculture pour 1885. Depuis que M. Robertson a fait écrire dans les discours du Trône que nous avions un surplus, l'on ne regarde plus à la dépense.

La première édition du rapport du Dr Ross contient 297 pages et la seconde 430.

M. Gagnon a demandé mercredi des explications sur ce rapport ainsi augmenté dans la seconde édition. Il fallait voir la scène et l'ébahissement des ministres.

M. Taillon se tourne vers M. Robertson et lui demande avec anxiété: — Qu'est ce que cela veut dire?

— Sais pas, répond M. Robertson.

Il questionne tous ses collègues et n'obtient aucune information.

Finalement, apercevant le Dr Ross sur le parquet de la chambre, il ne précipite vers lui et lui parle à l'oreille.

Pendant tout ce temps, la chambre en silence attend une réponse.

Enfin M. Taillon revient en se secouant la barbe, et la chambre prête l'oreille pour entendre ce que le conseil rapporte.

« J'ai l'honneur de vous informer, dit M. Taillon, que ni moi ni mes collègues en cette chambre ne connaissons rien de cette affaire et je viens d'en parler au Dr Ross que l'ignore également. Et alors les ministres se mettent à conjuguer. M. Taillon leur donnent la note: J'ignore Tu ignores Nous ignorons Vous ignorez Ils ignorent

Ignorants, oui; dépensiers, bien plus encore.

Le bill d'amendements à la charte des Trois-Rivières a été finalement adopté mercredi soir; le seul changement qu'on y a fait est une réduction de taxe sur les commis-voyageurs de \$100 à \$50.

La chaleur du gaz a été telle mercredi soir qu'elle a fait éclater en pièces

des ornements en plâtre au plafond de l'Assemblée Législative.

On a fini par découvrir pourquoi la lumière électrique manquait depuis quelques jours. On a trouvé sur le toit de l'Hôtel St Louis et dans un autre endroit de la Haute Ville des fils étrangers enroulés autour de ceux de la ligne et faisant échapper le fluide dans le sol, ce qui interceptait complètement le courant. C'était évidemment l'œuvre de malfaiteurs.

Hier, on a découvert une autre cause de non fonctionnement au Parlement même; un des fils conducteurs passant sous le parquet d'une des galeries était en contact avec les tuyaux de gaz. A la longue, le fluide s'échappant par cet excellent conducteur avait fait fondre le fil, qui a fini par se rompre. Morale: les tuyaux de gaz ne font pas bon ménage avec les fils de la lumière électrique.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

(Séance de mercredi)

Encore des projets de loi qui arrivent: le gouvernement en a pour sa part cinq, peu importants, il est vrai, dont l'un de M. Taillon pour prohiber les inhumations dans les terrains privés, dans les caves ou les champs.

L'hon. M. Mercier a demandé ce qu'étaient devenues les adresses votées par la Chambre en 1884, demandant au gouvernement de faire respecter ses engagements à l'égard de la ligne courte.

L'hon. M. Blanchet a voulu éluder la question; mais poussé au pied du mur, il a dû admettre que la plus importante de ces adresses était allée pourrir dans quelque tiroir de bureau de l'ex-lieutenant gouverneur Robitaille. N'étant jamais parvenue à Ottawa, il n'est pas étonnant qu'elle n'ait jamais reçu de réponse.

Le gouvernement Ross a tellement eu peur de la commission dont la chambre l'avait chargé qu'il n'a pas osé la faire. Quels ridicules fantômes que ces ministres-là!

M. Boyer a fait admettre au procureur général que le gouvernement avait acheté le 3 octobre 1885, par l'entremise de la librairie Dawson, 300 exemplaires d'un ouvrage de M. Faucher de Saint Maurice, député, sur la procédure parlementaire, à \$5 la pièce. Oh! l'indépendance des députés!

M. Deschênes.— Est-ce l'intention du gouvernement de faire traduire en français les ouvrages de Bourinot, May et Todd pour l'usage des membres de cette chambre qui n'ont pas l'avantage de comprendre l'anglais?

L'hon. M. Taillon.— Non.— Mais alors, dit le chef de l'opposition, pourquoi avez-vous payé \$500 pour faire traduire ces ouvrages, comme on le voit aux comptes publiés?.....

Les ministres gardent un silence prudent.

Le chef de l'opposition s'est informé des intentions du gouvernement au sujet de ses réclamations contre les municipalités de St Jean de l'Île d'Orléans et St Michel de Bellechasse pour leur part d'emprunt municipal, mais reçu que des réponses évasives.

TOUJOURS IMPITOYABLES

L'ordre du jour appelant de nouveau la proposition d'amnistie de l'hon. M. Mercier, la chambre est de nouveau appelée à se prononcer sur cette question. Cela a donné aux pendeurs absents mercredi dernier l'occasion de faire connaître leur opinion au pays.

Le procureur-général fait les mêmes objections que le 26 mai; il attend toujours la permission d'Ottawa pour agir. C'est un nouveau refus déguisé.

La majorité l'a suivi avec sa fidélité ordinaire: 37 contre 17, tel a été le vote. MM. Beaubien, Garneau, Turcotte, Beauchamp ont voté avec l'opposition.

M. Lapointe a voté avec le gouvernement. On dit qu'il s'est trompé. Son devoir était de faire corriger son vote. En tous cas, méprise ou non, ce vote à lui pesera lourdement sur la conscience.

Le reste de la séance a été employé à discuter le bill de M. Charlebois pour annexer au village de Laprairie une commune voisine; puis un projet de loi dotant le comté d'Ottawa de deux sociétés d'agriculture, et un de M. Stephens pour prévenir la fraude et la corruption dans les élections municipales.

Les amendements que le Dr martel veut faire à l'article 312 du Code municipal ont soulevé une longue discussion qui a dû être ajournée.

La chambre a ajourné à minuit.

ÉBOULIS

Mercredi matin, un morceau de roc pesant une centaine de livres, s'est détaché du cap, au dessous de la Citadelle, et a roulé en arrière de la résidence de madame veuve McLaughlin, rue Champlain, rompant la dalle et la galerie.

RESOLUTION

Concernant l'aide à donner pour la construction de certains chemins de chemins de fer

Le cabinet local vient de soumettre à la chambre les résolutions suivantes:

Résolu.— Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra convertir, en tout ou en partie, tout subside en terres auquel une compagnie peut avoir droit en vertu du statut 45 Victoria, chapitre 23, ou en vertu d'aucun acte passé dans la présente session, en un subside en argent, en payant une somme n'excédant pas trente cinq centus l'acre quand les terrains assignés à cette compagnie auront été vendus et payés, conformément aux règles et règlements du département des terres de la couronne, et sujet aux conditions propres à assurer la construction du chemin, auquel le dit subside s'appliquera que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra établir, pourvu que les compagnies ayant droit à un subside en terres aient déclaré dans le délai des deux ans qui suivront la passation de l'acte qui sera basé sur la présente résolution, leur option en faveur de la dite conversion du dit subside, par une résolution de leurs bureaux de directeurs régulièrement communiquée au gouvernement par l'intermédiaire du commissaire de l'agriculture et des travaux publics.

RESOLUTIONS

Concernant les subsides aux chemins de fer

Résolu, 1. Qu'à même les argents affectés par la législature de cette province à la compagnie du chemin de fer de Québec et du lac Saint Jean, le dix juin 1884, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra faire de temps à autre les avances qu'il jugera à propos, n'excédant pas, cependant, cinquante pour cent en sus de la subvention par mille, accordée à cette compagnie, pour un parcours additionnel de dix milles, en sus et au-delà des trente milles mentionnés dans la section 3 du statut 47 Victoria, chapitre 70, à partir du lac Simon et en allant vers le nord-ouest, de la manière, avec la garantie et aux conditions que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra juger à propos, de façon à assurer le parachèvement du dit chemin de fer, dans un temps aussi court que possible, tel que prescrit par le dit statut 47 Victoria, chapitre 70.

Résolu, 2. Que pour avoir droit à un subside en vertu du statut 45 Victoria chapitre 23:

1. Toute compagnie de chemin de fer mentionnée dans ce statut, devra avoir fourni au lieutenant-gouverneur en conseil, dans les deux ans suivant la passation du dit acte, la preuve des ressources à sa disposition pour la construction de son chemin, et, sur cette preuve, avoir demandé le subside accordé par ce statut; à l'expiration des dits deux ans, si cette preuve n'a pas été faite, la satisfaction du lieutenant-gouverneur en conseil, ce subside sera devenu nul et de nul effet et aura cessé d'être autorisé par la loi.

2. A l'expiration des dits deux ans et dans un délai de trois ans à compter de la dite date, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, à la demande de toute telle compagnie, déterminer, sur le rapport du commissaire des terres de la Couronne, les dix blocs alternatifs auxquels toute compagnie pourra ci-après avoir droit, conformément aux dispositions du dit acte, et le lieutenant-gouverneur en conseil, ou le commissaire des chemins de fer, ou le commissaire des travaux publics et de l'agriculture, dans le même temps, ou en tout autre temps dans le dit délai, avant ou après la fixation des dits blocs alternatifs, fixera ou établira la quantité de travaux que chaque compagnie devra exécuter et les conditions qu'elle devra remplir, ainsi que le délai pour l'exécution des dits travaux et l'accomplissement des dites conditions; et à défaut de l'exécution de ces travaux et de l'accomplissement de ces conditions et sur preuve de ce défaut faite par une inspection et un rapport d'un ingénieur employé par le gouvernement, la compagnie ainsi en défaut perdra ipso facto tout droit qu'elle peut avoir à ce subside; et sur ce le lieutenant-gouverneur en conseil pourra substituer à cette compagnie toute autre compagnie régulièrement incorporée pour construire le même chemin, pourvu que cette compagnie remplisse les conditions mentionnées dans le premier paragraphe de la présente résolution, qu'elle exécute la quantité de travaux et remplisse les autres conditions que le lieutenant-gouverneur en conseil prescrira, tel que mentionné dans le deuxième paragraphe de la présente résolution, et pourvu aussi que cette substitution et cet accomplissement des dites conditions aient lieu dans les trois ans suivant le délai mentionné dans le premier paragraphe de la présente résolution.

Résolu, 3. Que le coût de toute inspection et de tout rapport exigés avant

la réception d'un subside par une compagnie de chemin de fer, sera payé par la compagnie de chemin de fer intéressée, et le trésorier de la province pourra retenir le zôit sur le subside revenant à cette compagnie, s'il n'est pas autrement payé lors de cette inspection.

**Résolu, 4.** Que le lieutenant gouverneur en conseil pourra accorder à la compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental, un subside de quinze cents piastres par mille, pour un parcours de douze milles pour cette partie du chemin de fer que cette compagnie est autorisée à construire de Sainte Adèle à Sainte Agathe, dans le comté de Terrebonne, sujet aux conditions qu'il plaira au lieutenant gouverneur en conseil de fixer ou d'imposer à la compagnie, pourvu que ce subside ne soit, dans aucun cas, payé à la compagnie avant la parachevement des dix douze milles, et pourvu que cette partie du chemin de fer projeté de la compagnie soit ainsi parachevée dans les deux ans à compter de la date de la passation de l'acte qui sera basé sur les présentes résolutions.

**Résolu, 5.** Que le lieutenant gouverneur en conseil pourra accorder un subside de quatre mille piastres par mille, pour aider la construction d'un chemin de fer de quelque point ou près du village d'Yamaska, dans le comté d'Yamaska, à un point ou près de l'endroit appelé Doucet's Landing, dans le comté de Nicolet, pour un parcours n'excédant pas 37 milles, sujet aux conditions qu'il plaira au lieutenant gouverneur en conseil de prescrire, pourvu que ce subside ne soit, dans aucun cas, payé à la compagnie pour aucune partie du chemin moindre de dix milles à la fois, jusqu'au parachevement final de ce chemin, et pourvu que ce chemin soit ainsi parachevé dans les trois ans à compter de la date de la passation de l'acte qui sera basé sur les présentes résolutions.

Il est par la présente résolution déclaré que ce subside devra remplacer la balance du subside mentionné dans le statut 37 Victoria, chapitre 2, section 1 en faveur du chemin de fer y nommé Chemin de fer de Philipsburg, Farnham, Yamaska, et par le statut 35 Victoria, chapitre 2, section 1, en faveur du même chemin de fer.

**Résolu, 6.** Que le lieutenant gouverneur en conseil est autorisé à accorder les subsides suivants pour aider la construction des chemins de fer ci-après mentionnés :

Une quantité de quatre mille acres de terre par mille pour un chemin de fer partant de la paroisse de Saint André, dans le comté d'Argenteuil, aboutissant à un point, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, à ou près du village de Lachute, pourvu que la longueur totale de ce chemin n'excède pas sept milles, et sujette aux conditions qu'il plaira au lieutenant gouverneur en conseil de prescrire, et pourvu que le chemin soit terminé dans un an à compter de la passation de l'acte qui sera basé sur les présentes résolutions.

Il est déclaré que le subside mentionné dans la présente résolution est pour remplacer celui accordé par le paragraphe de la section 1, du statut 45 Victoria, chapitre 23.

**Résolu, 7.** Que le lieutenant gouverneur en conseil est autorisé à accorder le subside suivant pour aider à la construction du chemin de fer ci-après mentionné :

1. Une quantité de quatre mille acres de terre par mille pour un chemin de fer partant du village de Saint Felix de Valois, partant d'un point de raccordement avec le chemin de fer du Nord, allant jusqu'au village de Saint Gabriel de Brandon, dans le comté de Berthier, pourvu que la longueur de ce chemin n'excède pas dix milles, et sujet aux conditions qu'il plaira au lieutenant gouverneur en conseil de prescrire, pourvu que ce subside ne soit dû que lors de l'entier parachevement du chemin, et que ce chemin soit ainsi parachevé dans l'espace de deux ans à compter de la passation de l'acte qui sera basé sur les présentes résolutions.

Ce subside devra remplacer celui mentionné au paragraphe de la section 1 du statut 45 Victoria chapitre 23.

**Résolu, 8.** Que le lieutenant gouverneur en conseil est autorisé à accorder les subsides suivants pour aider la construction des chemins de fer ci-après mentionnés :

1. Une quantité de quatre mille acres de terre par mille pour un chemin de fer partant du village de New Glasgow, dans le comté de Terrebonne, allant au village de Sainte Julienne, dans le comté de Montcalm, pourvu que la longueur de ce chemin n'excède pas treize milles, et

2. Une quantité de quatre mille acres de terre par mille pour un chemin de fer partant d'un point à ou près du Haut de l'Assomption, allant jusqu'à la paroisse de St Jacques de l'Assomption, dans le comté de Montcalm, pourvu que la longueur de ce chemin n'excède pas sept milles.

Les subsides mentionnés dans la présente résolution seront sujets aux conditions que le lieutenant gouverneur en conseil jugera à propos de prescrire, pourvu toujours qu'aucun subside ne devienne dû pour l'un quelconque de ces chemins avant l'entier parachevement de ce chemin, et pourvu que ces chemins soient parachevés dans les trois ans à compter de la date de la passation de l'acte qui sera basé sur les présentes résolutions.

Les deux subsides en dernier lieu mentionnés, remplaceront le subside accordé par le paragraphe de la section 1 du statut 45 Victoria, chapitre 23.

**Résolu, 9.** Que le lieutenant gouverneur en conseil est autorisé à accorder le subside suivant pour aider la construction du chemin de fer ci-après mentionné :

Une quantité de trois mille acres de terre par mille, pour un chemin de fer partant de la station de l'Epiphanie ou de l'Assomption, sur le chemin de fer du Nord, et allant au village de l'Assomption, pourvu que la longueur de ce chemin n'excède pas trois milles et demi, et sujette aux conditions qu'il plaira au lieutenant gouverneur en conseil de prescrire, et pourvu que le chemin soit terminé dans un an à compter de la passation de l'acte qui sera basé sur les présentes résolutions.

Il est déclaré que le subside mentionné dans la présente résolution remplacera le subside mentionné au paragraphe de la section 1 du statut 45 Victoria, chapitre 23.

**ANNONCES NOUVELLES**

Livres de récompense.—Filteau & Frère. Le Brunswick.—A. A. Taillon. On demande.—Nouvelles voitures pour enfants.—F. O. Vallerand. Pharmacie du Palais.—Dr C. O. Lebel.

**NOUVELLES LOCALES**

**AUJOURD'HUI 4 JUIN :** S. François Carracciolo. —Lever du soleil à 3 h. 59, coucher à 7 h. 27. TEMPS : clair et tiède, grande brise de S. O. —Thermomètre : 70°.

**NOUVELLES RELIGIEUSES**

La fête de l'Ascension a été célébrée avec grande pompe à la Basilique.

Tous les Pères du Concile étaient présents au chœur.

Son Eminence le cardinal Taschereau était au trône pontifical, ayant M. le grand-vicaire Légaré comme prêtre assistant, et M. le curé Gauvreau, de Lévis, et le Père Grenier, comme diacre d'honneur.

Sa Grandeur Mgr Fabre a officié avec M. le grand-vicaire Caron, des Trois-Rivières, comme prêtre assistant, et M.M. les abbés Lafamme et Marois, comme diacre et sous diacre.

M. l'abbé Collin, supérieur du séminaire de St Sulpice, a fait un sermon très remarquable.

A la clôture du Concile, dimanche, le prédicateur sera Mgr Gravel, évêque de Nicolet.

**COUR DU RECORDER**

La veuve d'un ancien teneur de livres de cette ville, Céline Laroche, veuve Chamberland, a été condamnée mercredi à \$100 d'amende et aux frais ou à six mois de prison, pour avoir tenu une maison de débauche.

Un aubergiste convaincu d'avoir vendu des spiritueux le dimanche, a été condamné à \$30 d'amende et aux frais ou à deux mois de prison.

Un laitier de la campagne qui est venu faire concurrence à ses confrères de la ville sans décorer sa voiture du numéro réglementaire, a payé \$2 d'amende et les frais.

Un commis arrêté en état d'ivresse, a reçu la même condamnation.

Une fille arrêtée dans la même condition, a été éconduite pour deux mois.

Le colporteur Pleau, dont l'état normal semble être l'ivresse, est rayé pour quatre mois des rangs de la société.

Un matelot qui a résolu de s'établir sur le terrain des vaches et qui a trop fêté son entrée dans la nombreuse corporation des journaliers, a été envoyé pour un mois dans le brie municipal.

Un charretier ivre qui a pris le trottoir pour la rue, a payé \$1 d'amende et les frais.

**PERDU**

Hier matin, sur le parcours de la rue St Jean, entre la côte Ste Geneviève et la cathédrale française \$41, en billet de \$10. Celui qui les rapportera à ce bureau sera généreusement récompensé.

**TRANSFERT**

M. F. X. Drouin et M. Edouard Bouffard, avocats, ont transporté leurs bureaux au No 68 rue St Pierre, bâtisse de la Queen Insurance Co. 24 mai. jao

**Pour la Dyspepsie ou une faible digestion, buvez l'Eau de St-Léon après chaque repas et avant de déjeuner pour la Constipation.**

Gingras, Langlois & Cie  
**QUEBEC**

**NAISSANCE**

L'épouse de M. J. H. E. Plamondon, marchand de machines à coudre, une fille.

**Annonces Nouvelles**

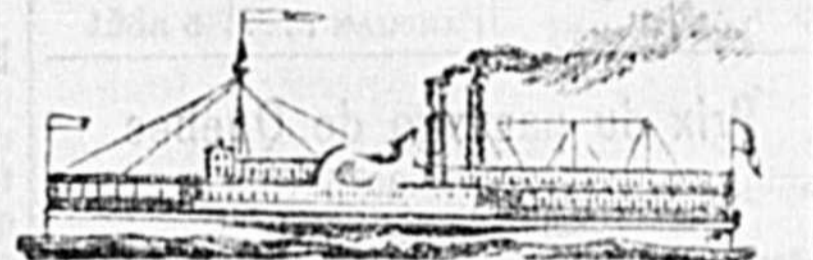
**Livres DE récompense**  
depuis \$1-00 le cent jusqu'à \$50-00

Nous venons de recevoir un assortiment considérable et de première classe de livres canadiens et étrangers pour être donnés en récompense dans les écoles. Nous avons un très joli petit volume cartonné pour \$1.00 le cent. Nous avons pour \$50.00 le cent des ouvrages richement cartonnés et qui se détaillent généralement à \$1.00.

- LIVRES CANADIENS NOUVEAUX**  
L'abbé Tanguay—A Travers les Régistres, 390 pages, Gd in 8, portrait \$1 00  
L'abbé Proulx—A la Baie d'Hudson ou récit de la visite pastorale da Mgr Lorrain, 300 pages Gd in 8 avec portrait de Mgr Lorrain et deux magnifiques gravures. . . . 1 00  
De Gaspé—Les Anciens Canadiens, nouvelle édition, 300 pages Gd in 8 illustré. . . . . 1 00  
Faucher de Saint-Maurice—Promenade dans le golfe St-Laurent, 425 pages in 8 illustré. . . . . 0 75  
J. C. Taché—Les Sablois, richement relié en toile. . . . . 0 50

**Envoi gratuit du catalogue**  
**FILTEAU & FRÈRE,**  
27, rue Buade.

1er juin  
**Ligne de navigation entre**  
**QUEBEC et la MALBAIE**



Le steamer RIVAL  
Capitaine G. E. Humphrey

Le 1er et après le 1er juin prochain, ce bateau laissera Québec, quai du marché Champlain, tous les mardis et jeudis à 7.30 du matin et les samedis à 1 heure après-midi, pour le cap à l'Ange, arrêtant à Ste Anne de Beaupré, Baie St Paul (quai neuf), Isle aux Coudres, Eboulements et Malbaie.

Au retour, il partira du Cap à l'Ange tous les lundis, mercredis et vendredis à 7 heures du matin, arrêtant à tous les ports intermédiaires.

Pour informations au sujet du passage et fret, s'adresser au capitaine G. E. Humphrey sur le vapeur, ou à

G. E. HUMPHREY, jr,  
128, rue St Pierre, Québec.  
23 mai 18q 6sh

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC } Cour Supérieure  
District de Montmagny }  
No 399

Dame Marie Boulanger, de la paroisse de St Magloire, épouse de Jean Lamontagne, cultivateur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,  
Demanderesse

vs  
Le dit Jean Lamontagne, Défendeur  
Une action en séparation de corps et biens a été instituée en cette cause.  
Montmagny, 12 mai 1886.

P. AUG. CHOQUETTE,  
Proc. Dem.  
18 mai 1m

**LE BRUNSWICK**

In re P. H. POULIN, Sorel, Infolvable.

**Très important pour les hôteliers**

Je suis autorisé à offrir en vente le bail, ameublement et droits d'hôtelier de ce nouveau et magnifique hôtel "Le Brunswick." Cet hôtel a été ouvert seulement depuis un an et a été parachevé et meublé avec grand soin.

Il peut recevoir 200 passagers, à l'avantage d'avoir une salle de 40 x 50 pieds et une promenade-plateforme de 30 x 70 pieds. C'est incontestablement le plus bel hôtel du Canada, à l'est de Montréal.

Tous renseignements avec photographie de l'édifice peuvent être obtenus en faisant application à M.M. Dufresne et Mongenais, Montréal, James Morgan, écr., Sorel, ou à A. A. TAILLON, Curateur, Sorel.

31 mai 17j

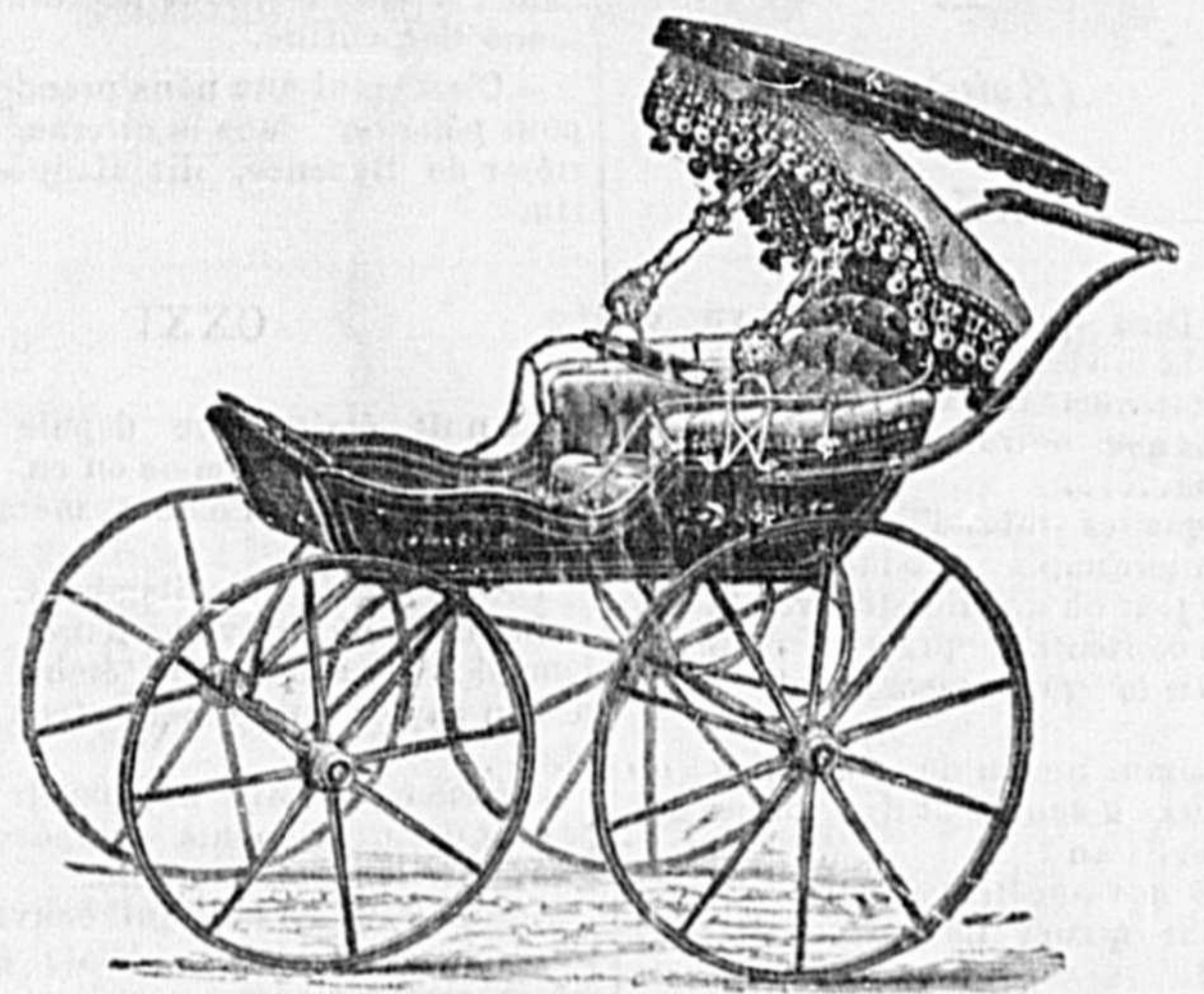
**TERRE A VENDRE**

Une des plus belles fermes de Ste Julie de Somerset, formant 209 acres en superficie très fertile, bien bâtie, à deux milles de l'église.

Conditions faciles.  
S'adresser à  
**ARCHIBALD McKILLOP,**  
Ste Julie.

avril 3m

**NOUVELLES VOITURES**  
**POUR ENFANTS**



A vendre aux prix des manufactures par

**F. O. VALLERAND,** 92, Côte Lamontagne et 33, rue Notre-Dame.

**Huile de Foie de Morue**

du **D' DUCOUX**  
Hédo-Terrugineuse, au Quinquina et à l'Ecorce d'oranges amères.



Ce médicament, d'un goût agréable, est facile à prendre et ne donne aucune nausée. Par sa composition il possède toutes les qualités propres à combattre :

l'**ANÉMIE**, la **CHLOROSE**, les **MALADIES DE POITRINE** la **BRONCHITE**, les **CATARRHES**, la **PHTHISIE** la **DIATHÈSE STRUMEUSE**, les **SCROFULES**, etc., etc.

En raison de son usage facile, de ses effets multiples et sûrs et de son prix économique, les médecins l'ordonnent de préférence aux autres médicaments similaires.

**DÉPOT GÉNÉRAL.**  
**PARIS — 209, rue Saint-Denis, 209 — PARIS**  
Se trouve dans toutes les principales Pharmacies et Drogueries de l'Univers.  
**SE DÉFIER DES FALSIFICATIONS ET IMITATIONS**

**SIROP DE BLAYN**

Ce SIROP, d'un goût agréable, est recommandé depuis 20 ans par les principaux Médecins de Paris, dans les Rhumes, Gripes, Toux, Coqueluches, Maux de Gorge, Catarrhes Pulmonaires, Irritations de Vessie, des Voies urinaires et de la Vessie.

PARIS, 8, Avenue Victoria. — Dépositaires à Québec : D' Ed. MORIN & C<sup>o</sup>, 314, r. St-Jean.

**Injection Cadet**

LA PLUS CONNUE

du **Monde entier**

POUR GUÉRIR



**EN TROIS JOURS**

sans aucun autre médicament et sans crainte d'accidents.

**PARIS — 7, Boulevard Denain, 7 — PARIS**

A Québec : D' Ed. MORIN & C<sup>o</sup>. — Montréal : LAVIOLETTE & NELSON.  
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES DU CANADA

**LIQUEUR du P. A. KERMANN**  
**F. CAZANOVE**



Le Quinquina et les principes toniques qui sont la base de cette Liqueur en font un digestif des plus précieux.

CAOAO : MANDARINE : CURAÇAO  
ANISÈTE : MOKA : MOKA-KINA

Dépositaire à Québec : H. BEAUTEY, 51, r. de la Fabrique

**Guérison Certaine**  
En 2 heures,  
sans COLIQUES ni NAUSEES,  
SANS AUCUN PURGATIF  
avant ou après.

**VER SOLITAIRE**

Par les **CAPSULES** de **L. KIRM**  
à l'Extrait d'Hart de Fougère mûle pur.  
M. KIRM ne garantit l'efficacité qu'avec les Capsules portant sa signature.  
NI LES NI SÈGES DANS LES HÔPITALS  
Paris, PA<sup>o</sup> Legendre  
14, RUE DE REBERN, 14

Dépot à Québec :  
D' Ed. MORIN & C<sup>o</sup>, 314 r. St-Jean

**Guérison de l'ASTHME**  
Par la **POUDRE** du **D' Cléry**

Dépositaire à Québec : D' Ed. MORIN & C<sup>o</sup>

**A VENDRE**

BOIS SEC, scié et fendu, excellent pour allumer, au plus bas prix.

**JOSEPH ARCHER, Ssr.,**  
No 8, rue St François, St Roch.

29 avril 1m



**Alimentation Rationnelle**  
MÈRES — ENFANTS — NOURRICES — CONVALESCENTS  
Par l'usage de la **Phosphatine** de **Falieres**  
PARIS, 6, Avenue Victoria, 6, PARIS  
Dépositaires à Québec : D' Ed. MORIN & C<sup>o</sup>.

**NOUVEAU**

**Thermomètre Médical**  
de **Léon BLOCH**  
(BREVÉTÉ)

**Système extra-sensible**

Qui n'est pas exposé aux variations dues à la contraction du verre.

Adopté par l'Académie de Médecine de Paris le 22 septembre 1885.

Tous mes instruments portent ma signature : *Leon Bloch*

Se trouve dans les principales Maisons d'Instruments de Chirurgie.

Vente en Gros : 18, rue Albouy, PARIS

Dépositaires à Québec :  
**D' Ed. MORIN & C<sup>o</sup>**  
et dans toutes les principales Pharmacies du CANADA.

**TENEUR DE LIVRES**

Un excellent teneur de livres, âgé de 22 ans, sachant bien les deux langues, ayant une expérience de deux années dans un établissement en gros de cette ville et muni de bons certificats, demande de l'emploi. S'adresser à la boîte 1006, Bureau de Poste, Québec.

6 mai 20 34, Côte Lamontagne.

LES Nuits de Constantinople

(Suite) CXX

—Plût à Dieu qu'il n'eût jamais vu ce Franc, s'écria le vieux bazirgân. —Que dites-vous là, Hadji! vous ne savez donc pas que notre pays a besoin de crédit et que... —Je sais, que les raïas d'Europe nous exploitent, interrompit Abdul-Kerim, et je mandis le jour où un maître-venu aux Européens a consenti le premier emprunt contracté par le gouvernement de l'empire. —Qu'avions-nous besoin de chemins de fer, de bateaux à vapeur et de toutes ces inventions de Satan? —Est-ce que nos ancêtres avaient des bateaux à vapeur quand ils prirent Rhodes et Candie? —Est-ce qu'ils avaient des chemins de fer quand ils conquièrent la Hongrie, quand ils allèrent mettre le siège devant Vienne? —Vous oubliez, hadji, que le monde a progressé, que nos ennemis se servent contre nous de ces inventions que vous blâmez. —Qu'importe! le courage de nos soldats vaut mieux que tous ces prétendus perfectionnements. Tu parles de nos ennemis. —Ah! ils avaient bien ce qu'ils faisaient quand ils se sont emparés de notre pays pour le transformer à leur guise. —Ils n'avaient que deux buts; nous affaiblir et s'enrichir à nos dépens. —Cependant, hadji... —Faut-il que je te cite les noms des raïas d'Europe qui ont ramassé d'immenses fortunes en construisant des lignes et des chars de feu qui ne peuvent même pas transporter nos soldats à la frontière. —Les vrais croyants accablés d'impôts, souffrent la misère et ces voleurs patentés vivent dans le luxe. —Je te dis, mon fils, que c'est injuste et que la colère d'Allah s'appesantira un jour sur les Ottomans qui ont trahi leur patrie en la livrant à ces hommes avides. —Il y a du vrai dans ce que vous dites, hadji, mais il fallait bien que la Turquie entrât dans le mouvement... —Pourquoi? pour avoir des fils crochus, par le bout, pour que nos soldats fissent l'exercice à la parisienne? —Les janissaires n'avaient que leurs mousquets et leurs sabres ils ne manœuvraient pas comme des marionnettes, ils s'élançaient sur les infidèles au cri d'Allah et les infidèles fuyaient devant eux. —Vous fûtes là le procès du sultan Mahmoud, le réformateur de notre armée. —Sultan Mahmoud a cru obéir aux inspirations du Trés-Haut. —Avant de mourir, il a plus d'une fois regretté ce qu'il avait fait, car il a vu l'empire insulté, les Moscovites aux portes de Stamboul et un vassal insolent se taillant un royaume dans l'héritage d'Othman. —C'est moi, mon fils, la guerre seule peut retremper nos armes, une guerre faite comme la faisaient nos pères, et nous ne serons vraiment régénérés que le jour où repoussant les conseils perdus des puissances chrétiennes, nous dirons à l'Europe. —Vous voulez en finir avec nous. Eh bien! essayez! Nous sommes résolus à mourir plutôt que de supporter plus longtemps vos outrages. —Bien parlé, hadji, s'écria Mourad. —Je n'ai pas de chaîne sur les Occidentaux. Je les ai vus de près, et je vous jure qu'ils ne sont pas tous nos ennemis. —Mais cette guerre que vous préchez, je l'appelle de tous mes vœux, j'ai, comme vous, la ferme conviction que la Turquie en sortira victorieuse et respectée. —Je te crois, mon fils, et je suis sûr que tu feras bravement ton devoir. —Permetts-moi cependant de te donner un dernier conseil. —Parlez, hadji. —Défiez-vous des séductions des chrétiens, Mourad. —Elles ont plus d'esprit que nos hanoums et c'est parce qu'elles leur sont supérieures qu'elles sont plus dangereuses. —Ce n'est pas sans motif que notre saint Prophète a assigné à la femme une condition inférieure. —Il a voulu qu'elle se bornât à remplir en ce monde la mission que Dieu lui a donnée en la créant pour être mère et pour élever ses enfants. —Voilà bien des siècles que nos sultans se conforment à sa loi en épousant des esclaves et jamais on n'a vu chez nous, comme chez les Rois de l'Occident une femme gouverner de l'empire. —Mourad eût cette véhément tirade en baissant la tête. —Il sentait bien que le vieux joaillier avait dû avoir vent des projets de mariage du fils de son ami et qu'il les désapprouvait énergiquement. —Mais comme il ne se souciait pas de s'expliquer sur ce point, il ne disait mot. —Il souhaitait même de détourner l'entretien, et comme il avait une diversion toute trouvée, il s'empressa d'y recourir. —Vous m'avez demandé l'histoire de mon évocation, reprit-il. Elle est courte et elle ne vous surprendra point, puisque vous connaissez maintenant tous les secrets de la citerne. —A mon second voyage, après que j'eus précipité dans la citerne des deux coquins apostés pour me tuer, je m'étais engagé dans le conduit qui aboutit sous la plate-forme des janissaires et que j'avais suivi une première fois jusqu'au bout. —Un éboulement m'arrêta. J'eus cru perdu, car d'autres brigands devaient veiller dans la citerne sèche, et si j'y étais retourné, j'aurais certainement succombé sur leurs coups. —Il ne me restait plus qu'à périr, de faim et de désespoir lorsque Dieu vint à mon aide.

Je m'étais couché sur le bord du fatal réservoir, résolu à attendre la mort. Une lueur que je crus voir briller à travers une fente de la muraille attira tout à coup mon attention. —Là aussi, il y avait une pierre mobile Je la déplaçai et je vis un corridor large et élevé Je le suivis et j'arrivai sans trop de peine à l'issue de ce chemin qui débouchait dans l'A-Meidan, sous les ruines de la colonne Serpentine. —C'est celui que nous prendrons ce soir pour pénétrer dans la citerne où dort le trésor de Byzance, dit Hadji-Abd-ul-Kerim.

CXXI

La nuit était venue depuis longtemps, une nuit sombre, comme on en a rarement dans ce pays où l'ombre même est lumineuse. —Tout dormait dans Stamboul. —Les cafés où les vieux Turcs vont fumer leur pipe le soir avaient éteint les lanternes en papier qui formaient tout leur éclairage. —Les effendis, amis de plaisir et amollis par les divertissements européens, étaient allés finir leur soirée à Péra. —Les maisons de bois qui couvrent le sol pondreux de la ville impériale étaient hermétiquement closes. —A peine parfois le son joyeux des darboukas frappés par les alaks arrivait-il à travers les grilles des cafés aux oreilles des passants attardés. —Et les passants étaient rares, surtout sur l'A-Meidan. —Cette immense esplanade, qui fut jadis l'hippodrome des Byzantins, est assurément un des points les plus déserts de la Constantinople moderne. —Elle est entourée de casernes et de mosquées et elle ne porte que des ruines. —L'obélisque de Théodose, qui ressemble vaguement à une cheminée écroulée, la pyramide dorée et la colonne Serpentine ne sont plus que des débris intimes, et les étrangers qui se croient obligés de visiter ces vénérables restes des splendeurs du Bas-Empire ne s'y arrêtent guère. —Le jour, la place où les "bleus" et les verts se disputaient jadis le prix de la course est peu fréquentée. —La nuit, c'est bien autre chose. —Pas un musulman ne s'y aventure et les fantômes des empereurs grecs pourraient y errer sans être exposés à y rencontrer les descendants des soldats de Mahomet II. —Cependant, le soir qui suivit l'entrevue de Mourad avec Hadji Abdul Kerim, deux hommes se glissèrent jusqu'à la colonne Serpentine, dont les ruines s'élevaient encore au milieu de l'esplanade. —Assurément, ils ne venaient pas pour admirer ce monument, le plus antique peut-être qui soit dans notre vieille Europe, ni pour s'édifier aux étranges vicissitudes qu'a subies depuis que Périclès le fit ériger devant le portique du temple d'Apollon à Déphes. —La dernière l'a rendu méconnaissable. —Le sultan Mohammed, après l'assaut qui lui livra Byzance, prit les serpentes bronze pour des idoles et les brisa d'un coup de sa hache d'armes. —Il serait difficile aujourd'hui d'y retrouver un produit de l'art grec, mais sa base est assez large pour cacher l'entrée d'un souterrain, et c'était ce souterrain que l'effendi et le bazirgân venaient chercher. —Abdul Kerim avait revêtu, pour la circonstance, une ample pelisse, et il marchait aussi allègrement que le lui permettait son grand âge. —Mourad Effendi n'avait pas quitté la capote et le fez réglementaires, mais il portait un paquet bourré d'ustensiles, un paquet sous le poids duquel il pliait visiblement. —Il était de toute justice qu'il se chargeât de la corvée matérielle, car le vieux joaillier s'était constitué de fait le directeur de l'expédition. —Quand un général en chef commande un assaut il y monte, mais c'est le soldat qui prend sur son dos les outils nécessaires à l'encolage des canons. —Les deux associés s'étaient donné rendez-vous à Yali-Kieuchik, c'est-à-dire à l'endroit où le mur intérieur d'Eski Séraï se réunit à la muraille qui borde le quai de la Corne d'Or. —Abdul Kerim demeurait près de Yeni-Djami, à deux pas de Masri Tcharché — le bazar d'Egypte — où on vend les drogues les plus hétéroclites : henné, santal, benjoin, mastic, ambre gris, gingembre, noix, muscade, opium, haschich et autres produits orientaux qui répandent dans tout le quartier une odeur pénétrante. —A cent pas à la ronde, on croirait qu'on brûle des pastilles de serail. —Abdul Kerim n'avait donc eu que peu de chemin à faire, car Yeni Djami n'est pas loin de Yali Kieuchik. —Mourad, au contraire, qui habitait près de Viang-Bostân, s'était promené une heure chargé comme un mulet, et il n'en pouvait plus. —Aussi, quand il fut arrivé avec son respectable compagnon devant la colonne Serpentine, demanda-t-il à se reposer un peu. —Une courte station et surtout un entretien préalable n'étaient pas inutiles dans la situation où ils se trouvaient. —Le vieillard avait annoncé à l'effendi qu'il savait sur le bout du doigt tous les mystères de la citerne. —La manuscrit grec traduit, par le sofia lui avait donné la clef de tous les secrets enfouis dans ses profondeurs. —Mais il s'était abstenu de donner à Mourad de plus amples explications, et Mourad n'avait pas eu le temps de les lui demander. —Le bazar allait fermer. (Le hadji tenait à rentrer chez lui pour faire la prière du soir et Mourad, qui s'acquittait religieusement chaque jour de ce devoir inopiné par le prophète à tout bon musulman, Mourad, ne voulait pas s'engager dans cette entreprise sans avoir vu sa mère. —Il passa avec elle les heures qui précéderont son départ et il se montra plus tendre encore que de coutume. —Seulement, il ne confia pas son projet à Yaminé hanoum.)

Ligne Allan. Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des mailles Canadiennes et des Etats-Unis.

86 ARRANGEMENTS D'ETE 86. CETTE LIGNE se compose des plus sants steamers en fer de 1re classe suivants, bâtis sur la Clyde, à double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassant les autres en force, rapides et confortables, renfermant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer et ont fait la plus courte traversée.

Table with columns: De Liverpool, De Derry, Steamships, De Quebec. Lists ship names and dates for various routes.

Prix du passage de Quebec. Cabine... \$60.00, \$70.00 et \$80.00 (selon le confort). Intermédiaire... \$30.00. Entrepôt... 20.00.

Table with columns: De Liverpool, De Derry, Steamers, De Quebec. Lists ship names and dates for Liverpool routes.

En partant de Québec, ces steamers se rendront directement à Liverpool et ne transporteront que des passagers de Cabine.

Prix du passage de Quebec. Cabine... \$50 et \$60. Selon le confort.

Table with columns: De Glasgow, Steamers, De Montreal le ou vers le. Lists ship names and dates for Glasgow routes.

Le Carthagénien et le Buenos Ayrean ne transporteront que des passagers de cabine à \$50 chaque.

Table with columns: De Londres, Steamers, De Montreal le ou vers le. Lists ship names and dates for London routes.

Les lits sont invariablement payables d'avance. Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer. Connaissances directes accordées à Liverpool et dans les ports du continent pour toutes les parties du Canada et des Etats de l'Ouest.

A LOUER. Logement dans la rue Garneau No 18, confortable, chaud, avec améliorations modernes — long-temps occupé par le juge Doucet. S'adresser à P. B. CASGRAIN, 4, rue Collins.

Je viens de recevoir à l'occasion des Fêtes LE PLUS GRAND ASSORTIMENT de beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en pianos à queue (de tous les formats) pianos droits (nouveaux modèles) pianos carrés et orgues de chapelles et de salons.



et les orgues-harmoniums "DOMINION." Tous instruments de choix, de nouveaux styles, uniques dans leur genre et ne se trouvant nulle part ailleurs. Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible, ou écrire pour catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE, SEUL AGENT POUR LA PROVINCE DE QUEBEC, 1676, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, 1676. Messieurs les Marchands Peuvent se procurer constamment à bas prix un assortiment très varié de BISCUITS en tous genres, CONFISERIES PURES, ordinaires et de fantaisie, CHOCOLATS Cie Coloniale, CIGARES les meilleures marques, CIGARETTES les plus en vogue. EN GROS SEULEMENT CHEZ

A. B. DUPUIS 57 RUE ST-PAUL 57 8 fév 11m

BIERE ET PORTER LABATT. Les boissons par excellence pour les chaleurs sont les Célèbres Bière et Porter Labatt de London. Les plus hautes autorités médicales en recommandent l'usage comme tonique et comme le breuvage le plus favorable à la santé.

N. Y. MONTREUIL, Seul agent, Québec. P. S.—En mains le stock le plus considérable de Québec de Bière en Bouteilles, 13 avril 6m 94h

Traverse de St Romuald et Sillery. LE VAPEUR "LEVIS" Capt Desrochers, géant. Le et après le 12 MAI laissera (le temps et les circonstances le permettant) comme suit: New Liverpool Québec 5 15 a m 6 00 a m 8 00 a m 9 00 a m 10 00 a m 11 30 a m 1 00 p m 2 00 p m 3 00 p m 4 30 p m 5 30 p m 6 15 p m LES DIMANCHES 2 30 a m 1 30 p m 5 00 p m 3 30 p m 6 00 p m Arrêtant à St Romuald et au quai de M. Bowen, Sillery, en montant et descendant. Tous les samedis il y a un voyage de St Romuald et Sillery à Québec à 7 h. p. m. Traverse de l'île d'Orléans. VAPEUR "ORLEANS" Capt Bolduc. Le et après le 12 MAI, jusqu'à nouvel ordre (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit: De Québec De l'île 6 15 a m 5 15 a m 9 15 a m 8 00 a m 11 30 a m 10 00 a m 2 30 p m 1 30 p m 4 45 p m 3 30 p m 6 15 p m 5 30 p m DIMANCHE 1 00 p m 11 30 a m 2 30 p m 1 45 p m 4 00 p m 3 15 p m 6 00 p m 5 00 p m 7 00 p m Arrêtant à St Joseph en allant et en revenant. Les jours de fête un voyage se fera de l'île à Québec à 8 h. du matin. Le prix du passage de St Joseph le dimanche est le même que celui de l'île.

Pharmacie du Palais LE Dr C. O. LEBEL à l'honneur d'informer le public de la ville et de la campagne qu'il a ouvert une pharmacie rue St Paul No 235 (en face de la gare du Palais). Son assortiment sera complet, renfermant tous les produits pharmaceutiques et chimiques, médecines patentées, tant américaines que françaises, graines et teintures; ainsi que les articles de fantaisie et spécialités du dernier goût. Le public est respectueusement invité à venir visiter son établissement, et l'honorer de son patronage. Il défie toute compétition dans ses prix. Des consultations médicales gratuites seront données à toute heure. Les prescriptions et les commandes de médicaments de la campagne seront remplies avec grand soin et ponctualité.

Marchandises à Réduction